

# QUESTION

25 MAI 2015

## DE DÉVELOPPEMENT

SYNTHÈSES DES ÉTUDES ET RECHERCHES DE L'AFD

# Dans quelles conditions le travail des femmes devient-il un facteur d'autonomisation ?

L'ACCÈS DES FEMMES À DES EMPLOIS DE QUALITÉ AU MAROC, EN TUNISIE ET EN TURQUIE

L'emploi des femmes au Maroc, en Tunisie et en Turquie ne se traduit pas nécessairement par une autonomisation financière, sociale et politique (*empowerment*). Si ces pays montrent des points communs assez frappants quant à la situation professionnelle défavorable des femmes, de fortes divergences régionales existent. Soutenir l'effort d'autonomisation des femmes nécessite d'analyser contextuellement les conditions sociales et d'intégrer une réflexion sur la marchandisation de leur travail et leur accès à des emplois de qualité.

Une grande partie du travail des femmes est « invisible »

Le taux d'emploi des femmes dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient est le plus faible du monde. Selon les statistiques 2012 de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les femmes de 15 à 64 ans, il est de 23,7 % au Maroc, 27,2 % en Tunisie et 26,3 % en Turquie. Dire que trois femmes sur quatre, en âge de travailler, ne sont ni employées ni en recherche d'emploi, ne signifie pas pour autant qu'elles ne travaillent pas. Dans les trois pays, les enquêtes montrent que les femmes assurent plus de cinq heures par jour de travail domestique et de « soins » non rémunérés, contre une quarantaine de minutes pour les hommes. Une grande partie de ce travail dit « reproductif »<sup>1</sup> est informel, faiblement valorisé, peu ou pas rémunéré.

SITUATION DU TRAVAIL (HOMMES ET FEMMES) AU MAROC, EN TUNISIE ET EN TURQUIE

	Maroc		Tunisie		Turquie	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Taux d'emploi des 15-64 ans	23,7 %	69,2 %	27,2 %	75,2 %	26,3 %	64,7 %
Taux de chômage global	9,9 %	8,7 %	14,3 %	12,3 %	10,7 %	8,6 %
Temps de travail domestique et de soin non rémunéré (h/jour)	5h17	-	5h16	0h39	5h17	0h51

Source : Organisation internationale du travail et Institut international d'études sociales (2011) et Moisseron *et al.* (2014)

<http://bibliaire.afd.fr/filtres/?termes=1085>

<sup>1</sup> Le « travail reproductif » représente ici l'ensemble des tâches d'entretien du ménage (ménage, préparation des repas, collecte de l'eau, achats courants) et des soins apportés aux membres de la famille (soins des enfants, soins de santé). Par opposition, le « travail productif » est le travail permettant de produire des biens ou des services destinés à la consommation ou au commerce, que cette activité soit rémunérée (*a fortiori* salariée) ou non.

## De fortes différences entre les milieux urbain et rural

Le modèle familial traditionnel, selon lequel les femmes entrent tôt dans la vie active, quittent leur emploi au moment de leur mariage et reprennent une activité, une fois les enfants élevés, ne s'observe plus nécessairement dans les trois pays. Aujourd'hui, du fait de leur meilleur niveau d'éducation, les femmes, entre 24 et 34 ans, parviennent à maintenir un taux d'activité élevé. La situation diffère toutefois selon les milieux. Ainsi, au Maroc, le modèle traditionnel ne se confirme pas en milieu rural. On y observe une augmentation progressive des taux d'activité des femmes avec l'âge, avec un pic d'activité de 45 à 59 ans, alors qu'il se manifeste de 25 à 34 ans en zone urbaine. En zone rurale, le mariage et les enfants ne semblent pas entraîner une sortie du marché du travail rémunéré. Les liens entre niveau d'éducation et taux d'activité diffèrent également selon les zones. Ainsi, en zone urbaine, les taux d'activité des femmes augmentent avec les niveaux de qualification. Néanmoins, le taux de chômage augmente également avec le niveau d'éducation. En zone rurale, le taux d'activité baisse, dans un premier temps, avec les niveaux de qualification, puis augmente pour les niveaux de qualification les plus élevés.

## Un marché du travail très segmenté

Le marché du travail des femmes au Maroc, en Tunisie et en Turquie est marqué par une forte segmentation horizontale (par secteur d'activité) et verticale (par hiérarchie dans l'entreprise). Les jeunes femmes s'orientent dès leur scolarité vers des secteurs « traditionnellement féminins » tels que les carrières sociales, littéraires ou juridiques. Cette concentration professionnelle réduit les opportunités des femmes d'accéder à des filières économiques porteuses (techniques, scientifiques ou financières). Au Maroc, les femmes sont très présentes dans les filières du textile (49,2 %) et dans les carrières administratives, tandis qu'elles sont absentes des filières comme les bâtiments travaux publics (BTP) (0,7 %). En Tunisie, les jeunes femmes sont moins présentes dans les formations techniques et professionnelles, mais sont surreprésentées dans les filières paramédicales (67,9 %) et d'assistance au ménage (95,2 %). Cette segmentation a un effet direct sur l'entrée des femmes dans le marché du travail, les maintenant dans des filières moins porteuses et moins rémunérées. Des discriminations dans le recrutement et l'évolution de carrière des femmes existent également. Les inégalités de salaires entre femmes et hommes sont de 27 % au Maroc, 18 % en Tunisie et 20 % en Turquie.

## De mauvaises conditions de travail dans les usines et en milieu rural

Dans un certain nombre d'usines textiles et agroalimentaires au Maroc, les conditions de travail des ouvrières ne répondent pas aux critères définissant un travail décent (cf. *infra*). Elles sont fréquemment employées sans contrat de travail, sans rémunération des heures supplémentaires et sans protection sociale. Elles déclarent souffrir de harcèlement au travail, avec une répercussion sur leur santé. Le manque de moyens de l'Inspection du travail et la faiblesse de la mobilisation syndicale des femmes expliquent en partie ce constat. En milieu rural, le problème est la grande pénibilité du travail des femmes actives au sein des exploitations familiales agricoles. Dans ce contexte, leur travail est très souvent « invisible », car il se confond avec le travail domestique. Les possibilités d'évolution sont extrêmement réduites pour les femmes qui ont eu un accès limité à l'éducation scolaire, dans des zones où les infrastructures et les transports collectifs sont inexistantes.

## L'emploi de qualité : un moyen de favoriser l'autonomisation des femmes

« Marchandiser » le travail est un moyen de faire reconnaître sa valeur, d'abord dans la sphère économique, puis dans la sphère sociale. En s'interrogeant sur les conditions dans lesquelles la « marchandisation » du travail des femmes devient un facteur d'autonomisation financière, sociale et politique, il importe de penser la qualité de ces emplois. Pour l'OIT, le « travail décent » se caractérise par la possibilité d'exercer un travail productif convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour soi et sa famille. L'autonomisation nécessite également d'intégrer le droit collectif horizontal (possibilité de se regrouper en associations ou syndicats de travailleurs) et le pouvoir politique vertical (faire valoir ses droits et peser dans la vie politique du pays). En cela, l'emploi de qualité participe directement à l'autonomisation des travailleurs – hommes ou femmes – en renforçant :

1. le vouloir (par le pouvoir intérieur, l'estime de soi),
2. l'avoir (par la rémunération et le contrôle des ressources qu'il procure),
3. le savoir (par la connaissance ainsi que la reconnaissance du savoir-faire),
4. le pouvoir (par la capacité de solidarité et de défense collective que génère le travail en groupe).

**"Si une femme gagne plus que son mari, cela va certainement causer des problèmes "**

**39 % des personnes interrogées au Maroc, 43 % en Tunisie et 47 % en Turquie se déclarent "d'accord"**

Source : World Survey Value, 2010-2014

## Au-delà de l'égalité des droits : la marchandisation du travail reproductif

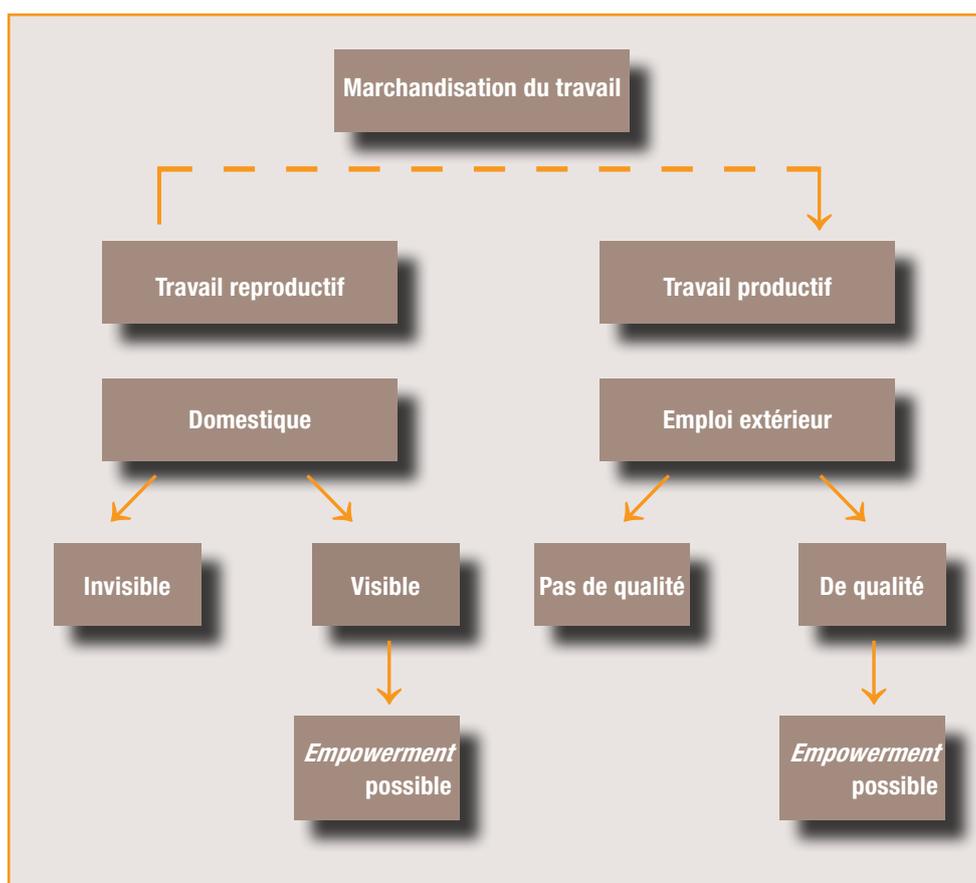
L'étude des freins et des obstacles que rencontrent les femmes dans leur accès et leur maintien à des emplois de qualité ne se limite pas à une analyse en termes d'égalité des droits. Il convient également de mettre à jour les conditions sociales par lesquelles un transfert du travail invisible et non marchand des femmes le travail dit « reproductif » peut se faire au profit d'un travail visible, marchand et rémunéré – un travail « productif ». La marchandisation du travail est un moyen de transformer le travail reproductif en travail productif. Si le travail reproductif est visible (reconnu par la société), il peut être source d'autonomisation. Cette reconnaissance est possible à une double condition : d'une part, que les tâches reproductives soient réparties plus équitablement entre les hommes et les femmes au sein du foyer et ne fassent pas l'objet d'une division sexuelle du travail, d'autre part que le rôle de la valeur ajoutée du travail

reproductif au développement et à la croissance des pays soit davantage reconnu et valorisé.

Au contraire, un travail reproductif domestique invisible (non reconnu par la société) peut être vécu de manière peu gratifiante. De même, un travail productif qui n'est pas « de qualité » peut être vécu sur le mode de l'aliénation, tandis qu'un travail « de qualité » est source d'autonomisation. La question est donc de rendre visible le travail reproductif, en tant que contribution à la croissance des pays, et de renforcer la « qualité » du travail productif. Le travail des femmes est un facteur d'autonomisation s'il est reconnu par la société, que ce soit sous la forme d'un travail reproductif visible ou sous celle d'un emploi de qualité.

La relation entre travail reproductif, travail productif, marchandisation du travail, emploi de qualité et autonomisation peut être schématisée ci-après.

SCHÉMA 1. LA MARCHANDISATION DU TRAVAIL, SOURCE D'AUTONOMISATION ?



**PAULINE CHABBERT**

Consultante et formatrice dans le domaine de l'égalité femmes-hommes/genre

**VIRGINIE DIAZ PEDREGAL**

Docteur en sociologie, coordinatrice régionale géographique pour le Laos et le Cambodge au sein de l'AFD

**CÉLINE GRATADOUR**

Docteur en économie, chef de projets au sein de la division Éducation, formation et emploi de l'AFD

**JEAN-YVES MOISSERON**

Docteur en économie, chercheur en économie à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

## SOUTENIR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DES FEMMES À DES EMPLOIS DE QUALITÉ

*Œuvrer pour l'accès et le maintien des femmes à des emplois de qualité n'est souhaitable que si le travail des femmes devient un facteur d'autonomisation. Des leviers d'action sont alors envisageables pour soutenir l'établissement de politiques publiques régionales.*

### 1) Cibler les interventions et soutenir la production de données sexo-spécifiques

*La situation des femmes diffère selon les contextes locaux. Dans les trois pays considérés, les régions littorales et les plus peuplées offrent davantage d'opportunités et d'accès à des emplois de qualité pour les femmes. Les régions agricoles ou pauvres, notamment en milieu semi-aride, sont plus touchées par des inégalités d'accès à l'éducation. Les actions de soutien à l'éducation et à l'amélioration de la qualité des emplois des femmes doivent donc être menées en fonction des zones d'habitation. Ce ciblage suppose de soutenir les systèmes de statistiques nationaux et locaux dans la production de données désagrégées par sexe.*

### 2) Alléger le travail domestique des femmes *via* des programmes de garde d'enfants

*Alors que, dans les trois pays étudiés, les femmes passent entre 6 et 8 fois plus de temps que les hommes dans les tâches domestiques non rémunérées, ce temps est un des principaux freins à leur autonomisation. Les actions susceptibles d'alléger et de mieux répartir le travail reproductif, notamment la mise en place de systèmes de gardes d'enfants, pourraient améliorer sensiblement les conditions de vie et la place des femmes dans la société.*

### 3) Promouvoir la mixité dans l'orientation et la formation professionnelle

*La ségrégation des métiers se réalise au moment des choix d'orientation et perdure ensuite. Il faut donc lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation*

*scolaire et la segmentation du travail. En lien avec l'identification de filières porteuses, des actions de formation peuvent permettre d'élargir les choix d'orientation des jeunes filles.*

### 4) Soutenir l'entrepreneuriat des femmes et le passage à la moyenne entreprise

*L'accès au financement et à l'entrepreneuriat des femmes sont des enjeux clés dans les trois pays. Pour accompagner le passage de l'auto-emploi à la création de petites entreprises formelles, il convient de créer un environnement favorable aux initiatives entrepreneuriales portées par les femmes et de prendre en charge leurs besoins sociaux. Des programmes de promotion des très petites entreprises (TPE) portées par les femmes, d'appui aux initiatives pluri-acteurs et la mise en place d'un réseau de guichets d'appui sur la base des espaces institutionnels existants pourraient avoir une forte valeur ajoutée.*

### 5) Favoriser l'accès aux transports en milieu rural et la scolarisation des filles

*Un lien fort existe entre le manque d'infrastructures de transports, la déscolarisation des filles et la faiblesse d'accès des femmes à des emplois de qualité. Le soutien au développement de routes et d'infrastructures de transports collectifs, tels que les bus ou les navettes sécurisées, correspondant aux besoins des jeunes filles et des femmes, peut avoir un impact direct sur le maintien des filles à l'école et l'amélioration des conditions de travail des femmes.*

### 6) Soutenir la formalisation du travail et l'accès à la protection sociale

*La formalisation des contrats, l'accès à des contrats non saisonniers, le paiement des heures supplémentaires et la lutte contre toutes les formes de discrimination peuvent améliorer considérablement les conditions de travail et de vie des femmes, notamment le travail domestique, en usine et en milieu rural. ■*

#### ● RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ●

DESTREMAU B. (2009), « Femmes, travail et politiques publiques dans le monde arabe : réflexions sur les ingrédients du changement social » in *Protection sociale, politiques sociales et solidarités*, Troisième congrès de l'AFS.

GILLOT G., A. MARTINEZ, L. EL MAHDATI et K. OUBEJJA (2014), « Ouvrières marocaines : fragments de vie quotidienne et stratégies d'autonomisation » in Rahni Z., J.-N. Férié et B. Dupret (dir.), *Le Maroc au présent* Sindbad, Actes Sud.

KEIG (2013), *Women Labor and Employment in Turkey, Problem Area and Policy Suggestions*

LOURDES B. (2010), « Travail rémunéré, non rémunéré et mondialisation de la reproduction » in Falquet J., H. Hirata, A. Kergoat, B. Labari, N. Le Feuvre et F. Sow, *Le sexe de la mondialisation - Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de SciencesPo, Paris.

MOISSERON J.V., P. CHABBERT, G. GILLOT, P. DE LA CRUZ, D. DE FACCI, C. GROPPA, K. KATEB, H. PÉCOULT et F. GUERIN (2014), *L'accès et le maintien des femmes à des emplois de qualité au Maroc, en Tunisie et en Turquie*, rapport pour le département de la Recherche de l'AFD, Paris.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL et INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES (2011), « Tunisie, un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable » in *Etude sur la croissance et l'équité*, Genève.

TALAHITE F. (2013), « Genre et marché du travail au Moyen-Orient et en Afrique du Nord » in *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

WORLD VALUE SURVEY (2010-2014), *Crossings by Country Study*(906-WVS2010) (<http://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>)

QUESTION DE DÉVELOPPEMENT est une publication de la direction exécutive des études et recherches de l'AFD qui présente les synthèses des études, évaluations et recherches initiées ou soutenues par l'AFD. Cette série a pour objectif de résumer le questionnement, la démarche, les enseignements et les perspectives de l'étude présentée. Elle vise à ouvrir de nouvelles pistes d'action et de réflexions. Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directrice de la publication : Anne PAUGAM . Directeur de la rédaction : Gaël GIRAUD . Agence Française de Développement : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12 .

Dépôt légal : Mai 2015 - ISSN 2271-7404 . Conception : NOISE . Réalisation : Elsa MURAT